

Classe d'actifs : Instruments du marché monétaire
Document pédagogique à destination de la clientèle

Banque Bordier & Cie SCmA

Classe d'actifs : Instruments du marché monétaire

Document pédagogique à destination de la clientèle

*Cette fiche éducative présente de manière simple ce que sont les instruments du marché monétaire, en tant qu'instruments financiers de dette à court terme émis par des États, des institutions financières ou des entreprises, ainsi que les principaux risques qui y sont associés. Elle s'adresse à des clients sans expertise financière et **ne remplace pas, le cas échéant, une feuille d'information de base (FIB), un prospectus ou toute autre documentation d'information officielle** relative aux instruments concernés.*

1. Introduction

Les instruments du marché monétaire constituent une catégorie de placements financiers à court terme, généralement utilisés pour la gestion de liquidités. Émis principalement par **des États, des institutions financières ou de grandes entreprises**, ils se caractérisent par une durée d'investissement inférieure à un an, un rendement modeste et un risque généralement limité.

Pour mieux comprendre les autres classes d'actifs, vous pouvez consulter également les fiches pédagogiques relatives aux fonds de placement, actions, obligations, hedge funds, produits structurés et private equity, disponibles sur simple demande auprès de votre conseiller.

2. Qu'est-ce qu'un instrument du marché monétaire ?

Les instruments du marché monétaire regroupent des placements à court terme (généralement d'une durée inférieure à un an), tels que les bons du Trésor émis par les États, les certificats de dépôt émis par des banques ou certains titres de dette à court terme d'entreprises. Ces instruments sont principalement utilisés pour la gestion de liquidités. Ils offrent généralement une rémunération plus faible que les placements à plus long terme, mais présentent en principe un niveau de risque relativement limité.

3. Caractéristiques principales des instruments du marché monétaire

Les instruments du marché monétaire sont des instruments financiers de dette à court terme utilisés principalement pour la gestion des liquidités. Ils sont généralement émis par des États, des banques ou des entreprises et présentent une durée de vie courte, en principe inférieure à un an.

Les principales caractéristiques de ces instruments sont les suivantes :

- **Horizon de placement court** : les instruments du marché monétaire ont généralement une maturité allant de quelques jours à un an au maximum. Ils sont donc principalement utilisés pour des placements temporaires ou pour la gestion de liquidités.

- **Rendement généralement limité** : en raison de leur durée courte et de leur profil de risque généralement plus faible que celui des instruments à plus long terme, ces placements offrent en principe une rémunération plus modeste.
- **Niveau de risque généralement faible** : lorsque ces instruments sont émis par des emprunteurs présentant une qualité de crédit élevée (par exemple certains États ou institutions financières), le risque de perte est en principe limité. Toutefois, comme pour tout investissement, un risque subsiste, notamment en cas de dégradation de la situation financière de l'émetteur.
- **Liquidité généralement élevée** : les instruments du marché monétaire sont souvent négociés sur des marchés actifs, ce qui permet en principe de les acheter ou de les vendre relativement facilement avant leur échéance, sous réserve des conditions de marché.
- **Utilisation fréquente pour la gestion de trésorerie** : ces instruments sont couramment utilisés par les investisseurs institutionnels et les banques pour gérer des excédents de trésorerie sur des horizons de placement courts. Ils peuvent également être accessibles aux investisseurs privés, directement ou au travers de fonds monétaires.

4. Objectif des instruments du marché monétaire

L'émission d'instruments du marché monétaire permet aux États, aux banques et aux entreprises de **financer leurs besoins de liquidités à court terme**, par exemple pour couvrir des dépenses courantes, gérer des décalages de trésorerie ou optimiser la gestion de leurs flux financiers.

Pour l'investisseur, ces instruments offrent principalement **un moyen de placer temporairement des liquidités** sur une durée courte, tout en percevant un rendement généralement modeste sous la forme d'intérêts. Ils sont souvent utilisés comme **outil de gestion de trésorerie**, permettant de conserver une certaine disponibilité des fonds tout en recherchant une rémunération limitée mais généralement plus élevée que celle d'un compte de liquidités non rémunéré.

Les instruments du marché monétaire peuvent également jouer **un rôle de stabilisation au sein d'un portefeuille**, car leur horizon de placement court et leur profil de risque généralement plus faible peuvent contribuer à limiter la volatilité globale des investissements. Ils sont ainsi fréquemment utilisés pour **équilibrer un portefeuille diversifié** ou pour conserver des liquidités en attente d'opportunités d'investissement à plus long terme.

5. Quels sont les principaux types d'instruments du marché monétaire ?

Il existe plusieurs formes de produits du marché monétaire. Ils se distinguent principalement par leur émetteur, leur maturité courte et leur rendement, qui dépend des taux d'intérêt du marché monétaire :

- **Bons du Trésor** : Titres de créance émis par les États pour couvrir leurs besoins de financement à court terme. Ils sont considérés comme très sûrs et servent souvent de référence sur le marché monétaire.
- **Certificats de dépôt** : Instruments émis par les banques pour se refinancer. Ils offrent un rendement légèrement supérieur aux bons du Trésor, mais avec un risque de crédit lié à la solidité de l'établissement bancaire émetteur.
- **Papiers commerciaux (Commercial Paper)** : Titres de créance à court terme émis par de grandes entreprises bien notées pour financer leurs besoins de trésorerie.

Ils présentent un rendement plus élevé que les titres d'État mais un risque de crédit plus marqué.

- **Pensions de titres (Repos)** Opérations par lesquelles un investisseur prête de l'argent contre des titres en garantie, avec un engagement de rachat à court terme. Elles offrent une sécurité renforcée grâce au collatéral.
- **Dépôts interbancaires** Placements de liquidités entre banques sur de très courtes périodes (souvent de 1 jour à 3 mois), dont le taux dépend des conditions du marché interbancaire (ex. SARON en Suisse).

Dans le cadre des profils de risque et des stratégies de placement, les produits du marché monétaire sont surtout utilisés dans les profils Revenu et Défensif pour sécuriser les liquidités et générer un revenu minimal avec un risque très faible. Dans les profils Équilibré et Croissance, ils sont utilisés de façon plus marginale, principalement comme instrument temporaire de gestion de trésorerie et de liquidité.

6. Les principaux intervenants dans l'investissement des instruments du marché monétaire

Les investissements en instruments du marché monétaire impliquent plusieurs acteurs, chacun intervenant dans l'émission, la négociation, la conservation ou la supervision de ces instruments financiers.

- **Les émetteurs** : les instruments du marché monétaire sont émis principalement par **des États, des banques ou des entreprises**. Ils permettent à ces entités de financer leurs besoins de liquidités à court terme, par exemple pour gérer des décalages de trésorerie, financer des dépenses courantes ou optimiser leur gestion financière.
- **Les marchés monétaires** : les instruments du marché monétaire sont négociés sur des marchés spécialisés, souvent entre institutions financières. Ces marchés permettent la rencontre de l'offre et de la demande, contribuent à la formation des taux d'intérêt à court terme et facilitent la circulation des liquidités dans le système financier.
- **Les intermédiaires financiers (banques, courtiers)** : les intermédiaires financiers permettent aux investisseurs d'accéder à ces instruments. Ils exécutent les transactions pour le compte de leurs clients, assurent la tenue des comptes-titres et veillent à la conservation des instruments financiers. Ils jouent un rôle central dans la bonne exécution et la sécurité des opérations.
- **Les autorités de surveillance** : les marchés financiers sont soumis à un cadre réglementaire visant à assurer leur bon fonctionnement et la protection des investisseurs. Les autorités de surveillance veillent notamment au respect des règles applicables aux institutions financières et aux marchés. Le niveau et les modalités de supervision dépendent du pays concerné.
- **Les investisseurs** : les investisseurs peuvent être des institutions financières, des entreprises ou des particuliers. Par leurs décisions de placement, ils participent au financement à court terme des émetteurs et contribuent à la liquidité et au fonctionnement des marchés monétaires.

7. Principaux risques liés aux instruments du marché monétaire

Bien que les instruments du marché monétaire soient généralement considérés comme des placements à risque relativement limité en raison de leur durée courte, ils demeurent exposés à certains risques :

- **Risque de crédit** : il correspond au risque que l'émetteur (État, banque ou entreprise) ne soit pas en mesure de rembourser le capital ou les intérêts à l'échéance en raison d'une dégradation de sa situation financière..
- **Risque de taux d'intérêt** : Les variations des taux d'intérêt peuvent influencer la valeur des instruments du marché monétaire lorsqu'ils sont revendus avant leur échéance. Une hausse des taux peut notamment entraîner une baisse de leur valeur de marché.
- **Risque de liquidité** : Dans certaines conditions de marché, il peut être plus difficile de vendre un instrument avant son échéance ou de le faire à un prix proche de sa valeur théorique.
- **Risque de change** : Lorsque les instruments sont libellés dans une devise différente de celle de l'investisseur, les fluctuations des taux de change peuvent affecter le rendement final de l'investissement.
- **Autres risques** : Selon la nature de l'instrument et la juridiction de l'émetteur, d'autres risques peuvent exister, notamment des risques liés à l'environnement économique, réglementaire ou fiscal.

Ces risques peuvent être partiellement atténués par une sélection rigoureuse des émetteurs, une diversification des placements et une gestion adaptée de la durée des investissements.

8. Principaux avantages et inconvénients

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Niveau de risque généralement limité pour les instruments émis par des emprunteurs de qualité élevée 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rendement généralement plus faible que celui d'autres classes d'actifs à plus long terme
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Horizon de placement court permettant une gestion flexible des liquidités 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibilité aux variations des taux d'intérêt à court terme
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Liquidité généralement élevée pour certains instruments négociés sur des marchés actifs 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Risque de crédit lié à la situation financière de l'émetteur
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Instrument souvent utilisé pour la gestion de trésorerie ou pour placer des liquidités temporairement 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Risque de liquidité dans certaines conditions de marché
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Peut contribuer à stabiliser un portefeuille diversifié 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Risque de change lorsque l'instrument est libellé dans une devise étrangère

Les éléments ci-dessus constituent une présentation synthétique et non exhaustive des principaux avantages et inconvénients liés aux instruments du marché monétaire.

9. Comment investir dans les instruments du marché monétaire

L'investissement dans les instruments du marché monétaire peut se faire **directement ou indirectement**, selon le type d'investisseur et les solutions proposées par l'établissement financier.

Les investisseurs institutionnels (banques, entreprises, fonds d'investissement) accèdent généralement directement à ces instruments sur les marchés monétaires, en acquérant par exemple des bons du Trésor, des certificats de dépôt ou des billets de trésorerie.

Pour les investisseurs privés, l'accès se fait le plus souvent indirectement, notamment par l'intermédiaire de **fonds monétaires** ou de solutions de gestion permettant d'investir dans un portefeuille diversifié d'instruments du marché monétaire.

Comme pour tout investissement, il convient de tenir compte **du profil de risque de l'investisseur, de son horizon de placement et de ses besoins de liquidité**. Les instruments du marché monétaire sont généralement utilisés pour des placements de courte durée ou pour la gestion de liquidités au sein d'un portefeuille diversifié.

L'accès à ces instruments se fait en principe **par l'intermédiaire d'un établissement financier**, dans le cadre d'un compte-titres ou d'une solution d'investissement adaptée.

10. Sortie d'un investissement dans un instrument du marché monétaire

Les instruments du marché monétaire sont généralement détenus **jusqu'à leur échéance**, compte tenu de leur durée courte, souvent inférieure à un an.

À l'échéance, l'émetteur procède en principe **au remboursement du capital**, auquel peut s'ajouter la rémunération prévue sous forme d'intérêts ou de différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement. L'investissement prend alors fin automatiquement.

Dans certains cas, l'investisseur peut également **céder l'instrument avant son échéance** sur le marché secondaire, lorsque celui-ci est négociable. Le prix de vente dépend alors des conditions de marché au moment de la transaction, notamment des taux d'intérêt en vigueur et de la perception du risque de crédit de l'émetteur.

Selon les conditions de marché, la cession avant l'échéance peut entraîner **un gain ou une perte** par rapport au prix d'acquisition.

Dans la pratique, les opérations d'achat et de vente d'instruments du marché monétaire sont généralement réalisées par l'intermédiaire d'un établissement financier, qui assure l'exécution des transactions ainsi que la conservation des instruments dans le compte-titres de l'investisseur.

11. L'offre Bordier en matière d'instruments du marché monétaire

La Banque met à disposition de ses clients une gamme d'instruments du marché monétaire destinés à la gestion de liquidités à court terme. Cette offre repose principalement sur les catégories suivantes :

- Lignes directes, incluant notamment :
 - Les Bons du Trésor émis par des Etats (obligations souveraines),
 - Les papiers commerciaux (obligations d'entreprises) émis par des entreprises et des institutions financières ;
- Certificats de dépôt (dépôts fiduciaires), émis par des établissements financiers pour des besoins de refinancement à court terme.
- Fonds monétaires et « *money market notes* », permettant une exposition indirecte au marché monétaire au travers de véhicules collectifs spécialisés.

Ces instruments sont sélectionnés selon des critères stricts de qualité de crédit, de liquidité et de risque. Ils visent à optimiser la gestion des liquidités du portefeuille tout en préservant un haut niveau de sécurité. Leur disponibilité et leurs caractéristiques peuvent évoluer en fonction des conditions de marché et du cadre réglementaire, sans impact sur les principes généraux décrits ci-dessus.

12. Informations importantes

Ce document est fourni à titre purement informatif et éducatif et ne constitue en aucun cas un conseil financier personnalisé. Il ne doit pas non plus être interprété comme une publicité ou une offre d'instruments financiers. Le contenu présenté n'est ni exhaustif ni destiné à couvrir l'ensemble des caractéristiques et risques liés à la catégorie d'instruments financiers concernée.

Cette information a pour but de donner un aperçu factuel et ne doit pas être utilisée comme unique base de décision en matière de placement. Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs et la valeur des investissements peut aussi bien augmenter que diminuer.

Pour des informations générales liées aux instruments financiers, veuillez consulter la brochure de l'Association suisse des banquiers intitulée «Risques inhérents au commerce d'instruments financiers», disponible sur notre site internet, sous la rubrique Juridique & Compliance, Suisse, LSFIN, Risques inhérents au commerce d'instruments financiers (publié par l'ASB) : <https://www.bordier.com/fr/legal-and-compliance/suisse-juridique-et-compliance/suisse-juridique-et-compliance-lsfin/>.

Si, pour le type d'instrument financier concerné, une feuille d'information de base (FIB) ou un prospectus est établi conformément aux dispositions légales applicables, ces documents peuvent être consultés et téléchargés sur notre site internet, sous la rubrique Juridique & Compliance, Suisse, LSFIN, Feuilles d'information de base (FIB) , à l'adresse suivante : <https://www.bordier.com/fr/legal-and-compliance/feuilles-dinformation-de-base-fib/>.

Avant toute décision d'investissement, il est recommandé aux investisseurs d'effectuer leurs propres vérifications et d'évaluer soigneusement les risques potentiels. Il est fortement conseillé de se faire accompagner par un conseiller financier qualifié. Le chargé de relation se tient à disposition pour fournir, sur demande, toute information complémentaire et pour remettre la documentation pertinente. La Banque décline toute responsabilité quant aux décisions prises sur la base des informations fournies dans ce document.

Ce document peut être mis à disposition en plusieurs langues. En cas de divergence d'interprétation entre les différentes versions linguistiques, seule la version française fait foi.